

**Survol de la ville par un drone  
pour réalisation de prises de vues vidéo**

Dans le cadre de la démarche de revitalisation du cœur de ville, la ville de Saint-Marcellin a donné mission à un prestataire agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) de réaliser des prises de vues de la ville depuis un drone.

Le tournage des images interviendra **entre le 22 juin et le 15 juillet 2018** en fonction des conditions météorologiques.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette opération a fait l'objet d'une déclaration préalable en préfecture. Elle respectera également toutes les prescriptions relatives à la protection du droit à l'image des personnes et des bâtiments.

**CONTACT**

Service communication  
Ana Cerqueira

Tél. : 04 76 38 81 20

[ana.cerqueira@saint-marcellin.fr](mailto:ana.cerqueira@saint-marcellin.fr)